



# communiqué

N°: 155  
No.:

Le 10 septembre 1986

## POLITIQUE DU CONTRÔLE DES EXPORTATIONS

Le très honorable Joe Clark, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, a annoncé aujourd'hui de nouvelles lignes directrices suite à l'examen de la politique de contrôle des exportations effectué par le gouvernement.

M. Clark a indiqué que l'examen de la politique a été entrepris suite aux représentations effectuées par certains groupes de citoyens, notamment ceux qui craignent que les exportations canadiennes servent à réprimer les droits de la personne dans certains pays. L'industrie privée a aussi exprimé son inquiétude au sujet de la rigidité du système de contrôle des exportations. Les conclusions de l'étude cherchent à pondérer les considérations du secteur privé et les objectifs globaux de la politique étrangère canadienne, tout en visant à clarifier et rationaliser la politique du contrôle des exportations.

Le ministre a souligné que le gouvernement n'émettra plus de licence pour l'exportation d'équipement militaire à destination de pays où les droits des citoyens font l'objet de violations sérieuses et répétées de la part du gouvernement; à moins qu'il ne puisse être démontré qu'il n'y a aucun risque raisonnable que l'équipement militaire soit utilisé contre la population civile. Suivant la nouvelle politique au sujet des pays sujets à de graves difficultés sur le plan des droits de la personne, il est clair que c'est l'exportateur qui aura la tâche de prouver "qu'il n'y a aucun risque raisonnable".

.../2